



**Délibération 2024-66**  
**Conseil d'administration du 12 décembre 2024**

**Objet : participation de la CNRACL aux salons organisés au titre de l'année 2025**

M. Cazenave, président de séance,  
rend compte de l'exposé suivant

**Exposé**

Vu l'article 72 du règlement intérieur, qui donne compétence à la commission du développement et du partenariat pour proposer à l'approbation du conseil des actions de développement sur des produits et services offerts aux retraités du régime et en assurer le suivi ;

Vu l'avis de la commission du développement et du partenariat, dans sa séance du 11 décembre 2024.

**Le conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, approuve la participation de la CNRACL aux salons suivants, organisés au titre de l'année 2025 :**

- Salon des Seniors Sud-Ouest Events, du 14 au 15 février 2025 à Bordeaux pour un budget prévisionnel de 30 000 € ;
- Salon des Seniors, du 12 au 15 mars 2025 à Paris, pour un budget prévisionnel de 61 000 € ;
- Salon des Seniors, en septembre ou en octobre 2025 à Auxerre, pour un budget prévisionnel de 25 000 € ;
- Salon "Bientôt à la retraite", date non définie à Toulouse, pour un budget prévisionnel de 12 500 €.

Bordeaux, le 12 décembre 2024

Le secrétaire administratif du Conseil par intérim,

Stéphanie Lefrançois